

VIDALVALLON

Société civile immobilière au Capital de 260 000 €
2, boulevard du Vallon - 83700 SAINT-RAPHAEL
R.C.S. FREJUS 819 455 155

--ooOoo--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT

EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février,

Monsieur André VIDAL, gérant de la société VIDALVALLON, société civile immobilière au capital de 260 000 €, dont le siège est situé au 2, boulevard du Vallon à SAINT-RAPHAEL,

A pris les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs à donner pour les formalités

PREMIERE DECISION

Monsieur André VIDAL, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social antérieurement situé 2, boulevard du Vallon - 83700 SAINT-RAPHAEL, à l'adresse suivante :

101, promenade René Coty – 83700 SAINT-RAPHAEL

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de la décision ci-dessus, le gérant modifie l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE QUATRIEME - SIEGE

Le siège social est fixé à : SAINT-RAPHAEL (83700) – 101, promenade René Coty

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune ou du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes décisions pour remplir toute formalité de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le gérant.

André VIDAL

André VIDAL